

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RD - Tarifs 2018 - Eau et assainissement - Clients extérieurs

• date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Maryse Fabre à Bernadette Laclais - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Duperier - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 409-17 C

objet **RD - Tarifs 2018 - Eau et assainissement - Clients extérieurs**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que Chambéry métropole vend de l'eau potable aux communes extérieures.

Il est proposé une augmentation de 2 % du tarif présenté pour la prestation fournie de vente d'eau aux communes extérieures.

Il est à noter que les tarifs pour traitement des matières de vidange, traitement des graisses et traitement des boues applicables sont proposés par un groupe de travail animé par le Département de la Savoie et auquel Chambéry métropole - Cœur des Bauges participe, pour permettre une uniformisation au niveau de toutes les UDEP du département.

Les tarifs proposés pour 2018 pour ces différentes prestations sont :

DESIGNATION	TARIFS 2017	Aug.	TARIFS 2018
	€ HT		€ HT
Traitement des matières de vidange/tonne pour une concentration en MES jusqu'à 40 g/l	40,85 €	-1,7%	40,16 €
Traitement des matières de vidange/tonne pour une concentration en MES supérieure à 40 g/l	67,90 €	-1,7%	66,75 €
Traitement des graisses/tonne	88,00 €	0,0%	88,00 €
Traitement des boues pour une concentration en MES jusqu'à 30 mg/l			67,90 €
Traitement des boues pour une concentration en MES > 30 mg/l			45,45 €
Traitement des produits de curage / tonne	40,85 €	0,0%	40,85 €
Vente d'eau industrielle/m ³ par UDEP - Savoie Déchets	0,155 €	2,0%	0,158 €
Vente d'eau/m ³ - Communes extérieures	0,848 €	2,0%	0,865 €
Vente d'eau/m ³ - Saint Jean de la Porte	0,169 €	2,0%	0,172 €

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 7 novembre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs 2018 pour les clients extérieurs tels que proposés.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 409-17 C

Objet de l'acte : RD - Tarifs 2018 - Eau et assainissement - Clients extérieurs

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 5 - Tarification eau et assainissement

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20490H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20490H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017